

**Projet n°4**

**Séance du Conseil Municipal du 13/06/2024**

**ENSEIGNEMENT - VIE SCOLAIRE - RESTAURATION - FAMILLE ET  
PARENTALITE - RELATION AVEC LA MJC CS - POLITIQUE DE LA VILLE  
POLITIQUE DE LA VILLE  
Volet Territorial du Contrat de Ville et des Solidarités 2024-2030**

Les Contrats de Ville, outil de référence de la Politique de la Ville, sont arrivés à échéance le 31 décembre 2023. Ainsi, le Volet Territorial du Contrat de Ville Croisien 2015-2023 est devenu caduque. Les Contrats de Ville sont renouvelés pour la période 2024-2030. En parallèle, le Pacte National des Solidarités 2024-2027 se décline sur les territoires à travers les pactes et les contrats locaux des solidarités conclus avec les départements et les métropoles.

Afin de mettre en place un projet de territoire de lutte contre la pauvreté coordonnant l'action s'adressant aux habitants visés par la Politique de la Ville, le comité de pilotage du Contrat de Ville de la Métropole Européenne de Lille (MEL) du 30 mai 2023 a acté le principe de fusion entre le Contrat de Ville et l'outil contractuel local du Pacte des Solidarités. Cette fusion donne lieu à un document unique qui vise à donner plus de lisibilité et d'impact à l'action de la MEL en matière de lutte contre la pauvreté. Ce « Contrat de Ville et des Solidarités » (CVS) mobilise de façon prioritaire des crédits de droit commun de l'ensemble des partenaires.

Ce Contrat de Ville et des Solidarités (CVS) intègre une nouvelle géographie prioritaire à la suite du décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste et le périmètre des 26 quartiers prioritaires. Parmi eux, le quartier intercommunal Roubaix-Tourcoing Blanc Seau-Croix Bas Saint Pierre-Wattrelos Nord a fait l'objet d'un élargissement. A l'échelle de Croix, le nouveau périmètre du quartier prioritaire de Saint Pierre s'étend aux rues suivantes : Chevreul, Lafargue, Saint Pierre, Tonkin, Saint Jacques, Blanche et Lavoisier.

Le 19 avril 2024, le Conseil Métropolitain a défini six enjeux à l'échelle des quartiers prioritaires :

- Enjeu n°1 : lutte contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes ;
- Enjeu n° 2 : amplifier la politique d'accès à l'emploi ;
- Enjeu n° 3 : promouvoir l'accès aux soins et à la prévention ;
- Enjeu n° 4 : oeuvrer pour le vivre ensemble (gestion urbaine et sociale de proximité, engagement citoyen, sécurité et prévention de la délinquance, habitat, cadre de vie, espaces publics) ;
- Enjeu n° 5 : construire une transition écologique solidaire (mobilité, précarité énergétique, renaturation de la ville, agriculture urbaine) ;
- Enjeu n° 6 : lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations.

La prise en compte des enjeux identifiés par la MEL accompagné d'un diagnostic de territoire et d'un bilan des actions réalisées dans le cadre du Contrat de Ville pour la période 2015-2023 a permis de mettre en exergue des objectifs stratégiques, qui seront développés au sein du Volet Territorial Croisien du Contrat de Ville et des Solidarités pour la période 2024-2030. :

- Poursuivre les actions de verdissement du quartier Saint Pierre
- Favoriser la dédensification du quartier Saint Pierre ;
- Accompagner la population à sortir de la précarité ;
- Poursuivre l'accompagnement de l'amélioration de l'habitat ;

- Renforcer la qualité des partenariats et développer des actions du droit commun ;
- Redéfinir et renforcer la place des associations au coeur du quartier Saint Pierre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de prendre acte du Contrat de Ville et des Solidarités Métropolitain voté le 19 avril 2024.

Article 2 : d'adopter le Volet Territorial de la commune du Contrat de Ville et des Solidarités pour la période 2024-2030.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.